

Géographie départementale de la délinquance enregistrée en 2023

Les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, aussi bien dans le cadre familial qu'en dehors de ce cadre, les violences sexuelles et les escroqueries enregistrés par les services de police et de gendarmerie sont globalement en hausse sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte de recul des vols d'accessoires sur véhicules, certains départements des DROM et de la moitié ouest de la métropole affichent des hausses.

Parmi les autres indicateurs, les évolutions territoriales sont particulièrement contrastées pour : les vols violents avec armes, notamment en Outre-mer ; les vols violents sans arme, la baisse à Paris expliquant la moitié de la baisse nationale ; le trafic de stupéfiants avec des fortes variations dans une vingtaine de départements ; et les homicides, plus nombreux en Outre-mer. Paris et les départements des grandes métropoles expliquent une part importante des évolutions enregistrées pour l'usage de stupéfiants et les vols sans violence.

Dans les collectivités d'Outre-mer, les actes de violence enregistrés envers les personnes sont en hausse, les vols en baisse.

Cette analyse présente les évolutions territoriales de la délinquance enregistrée en France en 2023. Elle est adossée à la première photographie nationale détaillée disponible dans l'Interstats Analyse n° 64 publié également le 31 janvier 2024.

En France, la plupart des indicateurs de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales sont en hausse en 2023, mais en ralentissement par rapport à l'année précédente. Les hausses les plus fortes concernent les atteintes aux personnes.

Grâce aux travaux de fiabilisation menés¹ sur le champ des homicides, il est désormais possible de diffuser les données à l'échelon départemental de 2016 à 2023 (cf. [données complémentaires](#)). Les données sont ainsi disponibles en open data à l'échelon départemental pour l'ensemble des atteintes présentées ici, y compris celles ne permettant pas d'établir de carte (voir l'encadré « Sources et Méthodes »). De plus, les cartes

représentant le nombre d'atteintes pour mille habitants sont disponibles en données complémentaires. Enfin, cette publication s'accompagne également de nouvelles données complémentaires sur le nombre d'atteintes pour mille habitants dans les Collectivités d'Outre-mer (COM) les moins peuplées (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna).

Plus de victimes d'homicide par habitant en outre-mer qu'en France métropolitaine

Sur la période 2021-2023², le nombre de victimes d'homicides pour 100 000 habitants – ou taux d'homicide par habitant – est plus élevé dans les régions ultramarines qu'en France métropolitaine. Il atteint notamment 15,7 homicides pour 100 000 habitants en Guyane, 7,5 en Guadeloupe et 6,7 en Martinique, 5,1 à Mayotte et 2,0 à La Réunion, contre 1,3 homicide pour 100 000 habitants en moyenne en métropole sur la période 2021-2023 ([figure 1](#)). Cependant, les homicides intrafamiliaux dans

1. [Interstats Méthode n° 25 - La mesure du nombre d'homicides et de tentatives d'homicides enregistrés par la police et la gendarmerie depuis 2016.](#)

2. Le nombre de victimes enregistrées par département n'est pas suffisant pour établir une cartographie robuste (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations), l'évolution annuelle des homicides est commentée à l'échelle régionale.

Figure 1 – Nombre d’homicides pour 100 000 habitants enregistrés dans les régions sur la période 2021-2023

Région	Taux pour 100 000 habitants en 2023	Taux moyen pour 100 000 habitants entre 2021 et 2023	Évolution (en %) entre 2022 et 2023
Guyane	20,6	15,7	22,9
Guadeloupe	9,4	7,5	33,3
Martinique	6,9	6,7	-13,8
Mayotte	5,5	5,1	0,0
Corse	3,7	3,7	8,3
Provence-Alpes-Côte d’Azur	2,6	2,4	7,3
dont Bouches-du-Rhône	4,1	3,8	3,7
La Réunion	2,2	2,0	11,8
Hauts-de-France	1,6	1,3	41,8
France entière	1,5	1,4	5,3
Normandie	1,4	1,2	42,4
Île-de-France	1,3	1,3	17,1
dont Paris et petite couronne	1,4	1,3	20,0
Occitanie	1,3	1,3	3,9
France métropolitaine	1,3	1,3	3,4
Centre-Val de Loire	1,1	1,1	-3,3
Bretagne	1,1	1,3	-29,6
Nouvelle-Aquitaine	1,1	1,1	3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1,1	0,9	10,3
Pays-de-la-Loire	0,9	1,0	-27,1
Grand-Est	0,9	1,0	-21,0
Bourgogne-Franche-Comté	0,7	0,9	-38,2

Note : Par ordre décroissant du taux pour 100 000 habitants en 2023.

Lecture : En Nouvelle-Aquitaine, le nombre de victimes d’homicides enregistrés correspond à 1,1 pour 100 000 habitants en moyenne entre 2021 et 2023.

Champ : France.

Sources : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie entre 2021 et 2023 ; Insee, recensement de la population 2021 (pour Mayotte le recensement de la population 2017).

les DROM s’établissent à des niveaux similaires à ceux de la France métropolitaine (Carrasco, 2022).

En France métropolitaine, toujours sur la période 2021-2023, on compte 3,7 victimes pour 100 000 habitants en Corse et 2,4 en Provence-Alpes-Côte d’Azur. Ce taux est en particulier élevé dans trois départements de métropole : la Corse-du-Sud (3,9 pour 100 000 habitants), les Bouches-du-Rhône (3,8 pour 100 000 habitants) et la Haute-Corse (3,6 pour 100 000 habitants). Ceci s’explique en partie par les règlements de comptes, plus fréquents en Provence-Alpes-Côte d’Azur (notamment dans le département des Bouches-du-Rhône), ainsi qu’en Corse (Carrasco, 2022).

Au contraire, en Auvergne-Rhône-Alpes ou Bourgogne-Franche-Comté, les forces de sécurité enregistrent moins de victimes d’homicide entre 2021 et 2023 relativement à la taille de la population (moins d’une victime pour 100 000 habitants). La Lozère est le département le moins touché puisqu’on n’y recense aucun homicide sur trois ans.

Par région, le nombre d’homicides enregistrés varie entre 13 (Corse) et 164 (Île-de-France), et l’écart entre 2022 et 2023 s’établit entre -16 victimes (Bretagne) et +28 victimes (Hauts-de-France). Ces variations se traduisent par des taux d’évolution très heurtés de +42 % en Normandie et dans les Hauts-de-France, à -38 % en Bourgogne-Franche-Comté, pour une hausse nationale moins marquée (+5 %).

Hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires enregistrés, dans et en dehors de la sphère familiale, dans la quasi-totalité des départements

En 2023, les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus enregistrés augmentent fortement dans le cadre familial (+9 %) poursuivant la hausse observée depuis 2017, et plus modérément hors cadre familial (+4 %). Au total, l’ensemble de ces violences progressent nettement (+7 %), en ralentissant toutefois par rapport aux deux années précédentes.

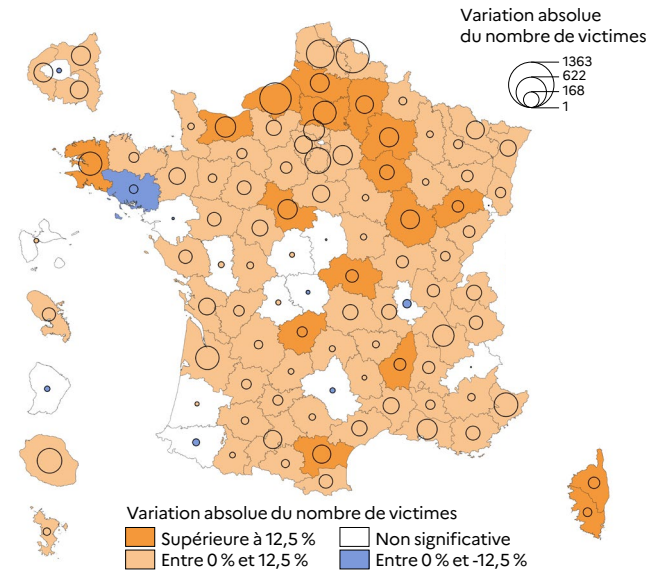
Entre 2022 et 2023, les coups et blessures volontaires sur les personnes de 15 ans ou plus enregistrés par les services de sécurité ont augmenté sur la quasi-totalité du territoire (figure 2). Plus précisément, cinq départements portent à eux seuls un cinquième de la hausse au niveau national (+7 %) : le Nord (+7 % de victimes enregistrées entre 2022 et 2023, contribution de 0,4 point à la hausse nationale), la Seine-Maritime (+18 %, +0,3 point), le Pas-de-Calais (+9 %, +0,3 point), l’Essonne (+11 %, +0,2 point) et La Réunion (+12 %, +0,2 point). Le Loir-et-Cher affiche la plus forte hausse enregistrée en 2023 par rapport à 2022 (+36 %), suivi des départements de l’Aude (+24 %), de la Haute-Corse (+21 %) et du Finistère (+20 %). Cette hausse du nombre de victimes de coups et blessures volontaires enregistrées s’explique pour la majorité des départements par deux effets qui se cumulent en termes d’enregistrement des plaintes : la hausse du nombre de victimes de violences

intrafamiliales entre 2022 et 2023, ainsi que celle du nombre de victimes de coups et blessures en dehors du cadre familial (figure 3).

En outre, le nombre de victimes de violences intrafamiliales enregistrées est plus élevé en 2023 qu'en 2022 pour 81 départements (figure 4). Parmi les départements

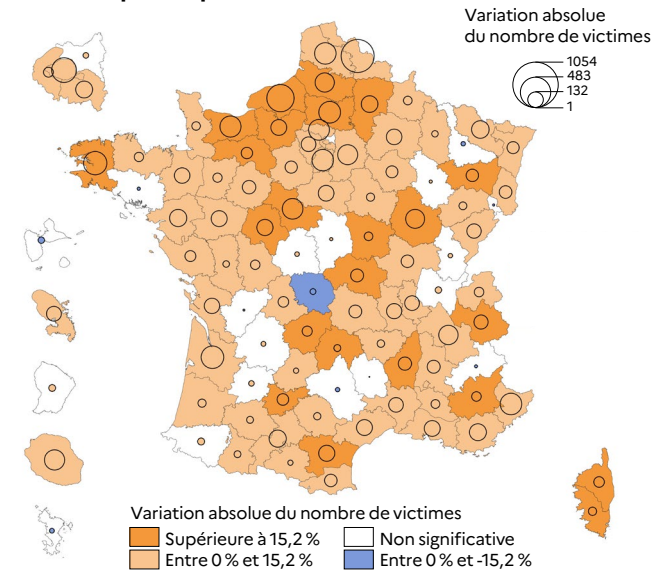
restants, seule la Creuse présente une baisse significative entre 2022 et 2023. La hausse nationale, de 9 %, est portée par celle observée dans le Nord, qui y contribue pour +0,5 point, ainsi que celles observées dans la Seine-Maritime (+0,4 point) et Paris (+0,3 point). Par ailleurs, le Loir-et-Cher enregistre la plus forte hausse en 2023, de 55 %, par rapport à 2022.

Figure 2 – Évolution du nombre de victimes de coups et blessures volontaires de 15 ans ou plus enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



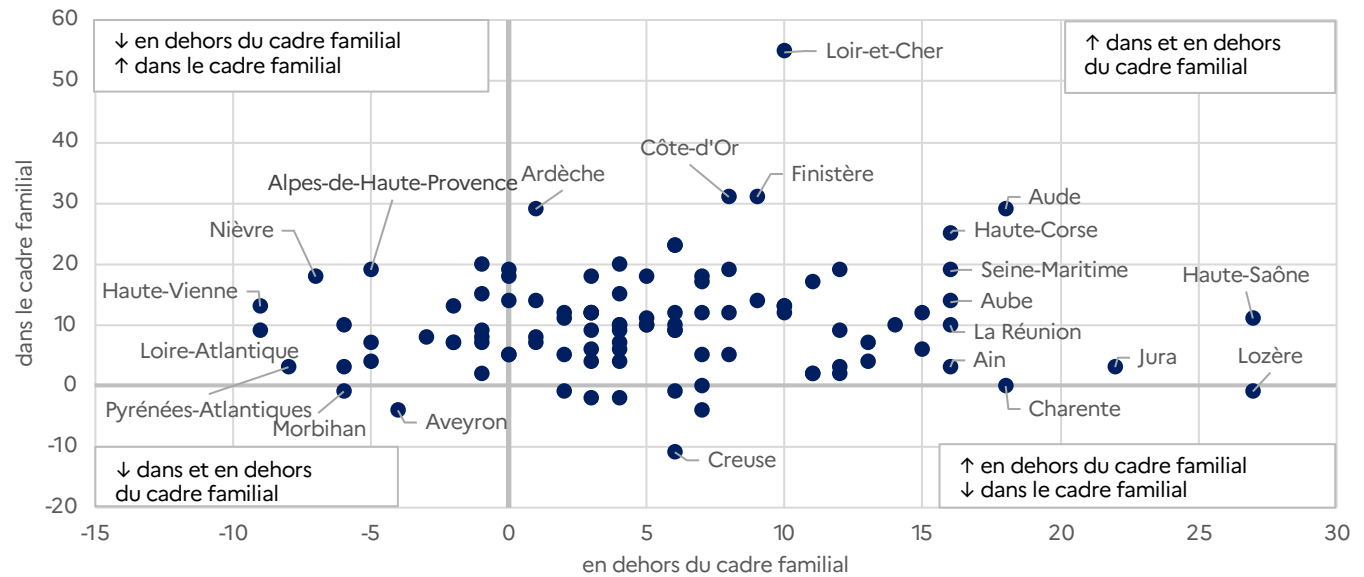
Lecture : En 2023, les coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus enregistrés ont fortement augmenté en Corrèze par rapport à 2022. Dans les Pyrénées-Atlantiques, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Figure 4 – Évolution du nombre de victimes de coups et blessures volontaires de 15 ans ou plus dans le cadre familial enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En 2023, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus dans le cadre familial enregistrés a fortement augmenté dans le Finistère par rapport à 2022. Dans les Hautes-Alpes, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

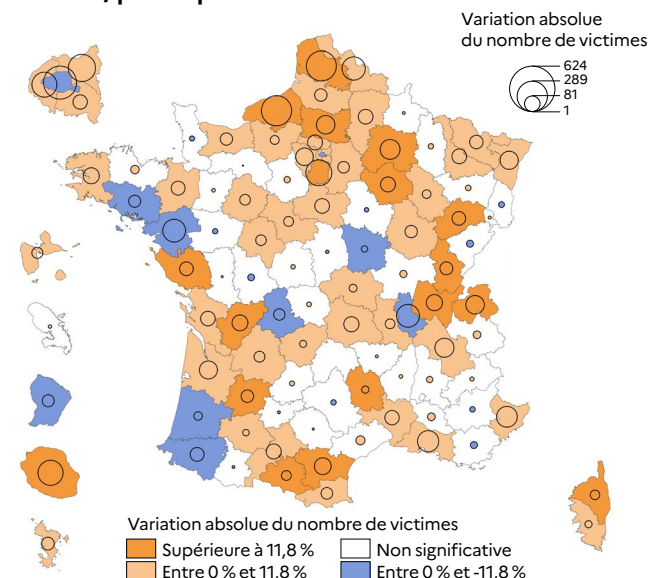
Figure 3 – Évolution comparée du nombre de victimes de coups et blessures volontaires de 15 ans ou plus enregistrés dans et en dehors du cadre familial entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En Lozère (48), le nombre de victimes enregistrées en dehors du cadre familial augmente de 27 % tandis que dans le cadre familial, il baisse de 1 %.
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Parallèlement, le nombre de coups et blessures volontaires enregistrés en dehors du cadre familial augmente également dans 57 départements en 2023 par rapport à 2022 (figure 5). Les hausses enregistrées en Seine-Maritime (+16 %), dans le Pas-de-Calais (+13 %) et en Seine-St-Denis (+7 %) contribuent à elles trois pour près d'un point à la hausse nationale (+4 %). La Haute-Saône et la Lozère sont les deux départements qui enregistrent les plus fortes hausses (+27 %) entre 2022 et 2023. À l'inverse, le nombre de victimes enregistrées pour coups et blessures volontaires en dehors de la sphère familiale diminue de 9 % en Haute-Vienne et Loire-Atlantique.

Figure 5 – Évolution du nombre de victimes de coups et blessures volontaires de 15 ans ou plus en dehors du cadre familial enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En 2023, le nombre de victimes de coups et blessures volontaires contre des personnes de 15 ans ou plus en dehors du cadre familial enregistrés a diminué en Guyane par rapport à 2022. Dans les Ardennes, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

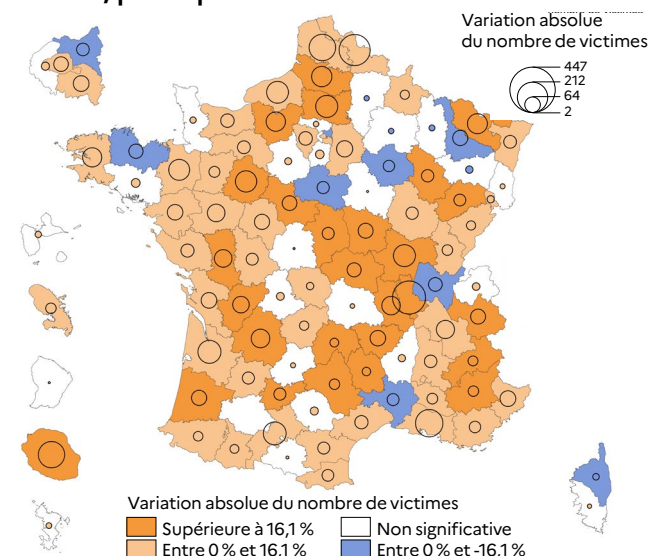
Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Hausses dans les deux tiers des départements des violences sexuelles enregistrées

En 2023, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées augmente de 8 % au niveau national. Ce nombre augmente également dans 68 départements (figure 6). Il augmente le plus fortement en Haute-Loire (+43 %), en Saône-et-Loire (+40 %) et dans la Nièvre (+36 %), trois départements qui contribuent en cumulé pour 0,4 point à la hausse observée au niveau national. Malgré des hausses plus modérées, le Rhône (+20 %), le Nord (+10 %) et les Bouches-du-Rhône (+13 %) contribuent le plus à la hausse nationale, à hauteur de 1,3 point au total. À l'inverse, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées diminue dans huit départements : l'Aube, la Haute-Corse, l'Ain, les Côtes-d'Armor, la Meurthe-et-Moselle, le Gard, le Loiret et la Seine-St-Denis. Ces huit départements contribuent pour 0,6 point à limiter la hausse enregistrée au niveau national.

Figure 6 – Évolution du nombre de victimes de violences sexuelles enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En 2023, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées a diminué en Haute-Corse par rapport à 2022. Dans la Haute-Vienne, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Les vols avec armes enregistrés en 2023 évoluent de manière particulièrement contrastée selon les régions de commission, notamment en Outre-mer

Par département, le nombre de vols avec arme varie de -80 à +110 faits entre 2022 et 2023 (cf. données complémentaires). Pour 69 départements sur 101, cette variation est comprise entre -10 et +10. Pourtant, du fait du faible nombre de vols avec armes enregistrés, leur évolution varie de -83 % en Ariège (-5 vols) à +500 % dans la Creuse (+5 vols). De ce fait, les vols avec armes ne peuvent donner lieu à une cartographie départementale interprétable, mais sont considérés à l'échelle régionale.

En 2023, quatre DROM enregistrent un nombre de vols avec armes par habitant bien supérieur à la moyenne nationale (0,1 ‰) : la Guyane (3,0 ‰), Mayotte (2,5 ‰), la Guadeloupe (1,2 ‰) et la Martinique (0,6 ‰) (figure 7). À l'inverse, dans 12 régions sur 18, le taux enregistré est inférieur à 0,1 ‰ et même inférieur à 0,06 ‰ en Corse et en Bretagne.

En 2023, le nombre de vols avec armes enregistrés augmente de 2 % au niveau national. Ce nombre évolue de manière contrastée selon les régions. D'un côté, il augmente fortement (de plus de 24 %) en Corse, en Guadeloupe et à La Réunion. De l'autre, il recule nettement (de plus de 10 %) en Martinique, dans l'ensemble constitué par Paris et la petite couronne et en Normandie. En plus de la Guyane, Mayotte et de la Guadeloupe, trois départements de métropole enregistrent plus de 400 vols avec arme en 2023 : les Bouches-du-Rhône (611, +0 %), Paris (477, -12 %) et la Seine-St-Denis (404, -17 %).

Figure 7 – Les vols avec armes enregistrés dans les régions en 2023

Région	Taux (pour 1 000 habitants)		Évolution (en %) entre 2022 et 2023
	en 2023	sur la période 2021-2023	
Guyane	3,0	3,2	0,0
Mayotte	2,5	2,3	0,2
Guadeloupe	1,3	1,0	29,6
Martinique	0,6	0,7	-10,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,2	0,2	8,1
Île-de-France	0,2	0,2	-5,6
dont Paris et petite couronne	0,2	0,2	-11,1
France entière	0,1	0,1	2,0
Auvergne-Rhône-Alpes	0,1	0,1	6,0
France métropolitaine	0,1	0,1	1,3
Occitanie	0,1	0,1	1,6
Hauts-de-France	0,1	0,1	4,6
Pays-de-la-Loire	0,1	0,1	-6,7
Centre-Val de Loire	0,1	0,1	5,6
Nouvelle-Aquitaine	0,1	0,1	12,3
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	0,1	17,4
Grand-Est	0,1	0,1	12,5
Normandie	0,1	0,1	-16,1
La Réunion	0,1	0,1	24,4
Corse	0,1	0,1	35,7
Bretagne	0,1	0,1	-6,7

Note : Par ordre décroissant du taux pour 1 000 habitants en 2023.

Lecture : En Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de vols avec armes enregistrés en 2023 est de 0,1 pour 1 000 habitants. Le nombre de ces infractions augmente de 6,0 % entre 2022 et 2023.

Champ : France.

Sources : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2021, 2022 et 2023 ; Insee, recensement de la population 2021 (pour Mayotte le recensement de la population 2017).

La baisse nationale des vols violents sans arme enregistrés en 2023 s'explique pour moitié par celle observée à Paris

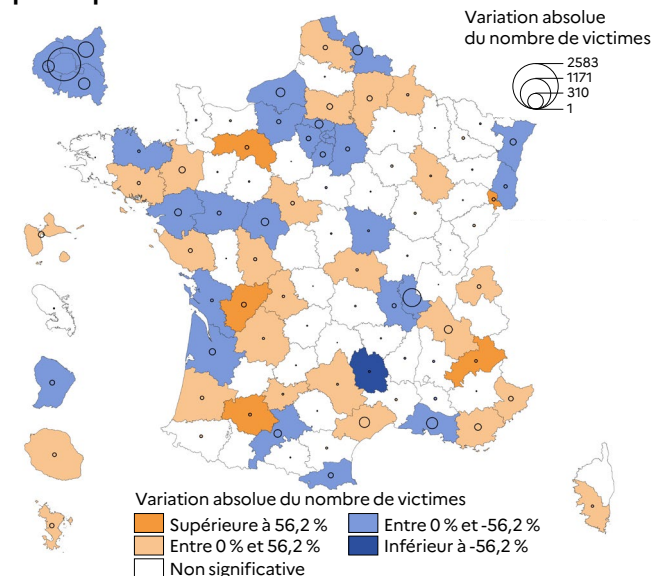
En 2023, le nombre de vols violents sans arme enregistrés diminue de 8 % au niveau national. Ce nombre diminue très fortement en Lozère, de plus de 56 %, et baisse significativement dans 26 autres départements (figure 8). Il baisse notamment de plus de 20 % dans 5 départements : l'Indre-et-Loire, la Nièvre, le Rhône, l'Eure et Paris. Ce dernier contribue pour moitié à la baisse observée au niveau national ; les trois départements de la petite couronne, le Val-de-Marne (-16 %), les Hauts-de-Seine (-16 %) et la Seine-St-Denis (-11 %) y contribuent quant à eux pour 2 points. Parallèlement, le nombre de vols violents sans arme augmente de plus de 56 % en 2023 dans 5 départements : le Gers, le Territoire de Belfort, les Hautes-Alpes, l'Orne et la Charente. Pourtant, du fait du faible nombre des atteintes enregistrées en 2022 dans ces départements, ils contribuent peu à l'évolution nationale en 2023 (+0,3 point).

Baisse des vols sans violence enregistrés portée par les départements des grandes métropoles françaises

En 2023, le nombre de victimes de vols sans violence entendues baisse de 3 % au niveau national. Dans environ un tiers des départements ce nombre est en baisse, tandis qu'il augmente dans un tiers des départements et son évolution n'est pas significative dans les autres (figure 9). Les départements abritant des grandes métropoles

contribuent le plus à la baisse au niveau national : Paris (-7 %), le Rhône (-7 %), les Bouches-du-Rhône (-5 %), le Val-de-Marne (-8 %), la Haute-Garonne (-8 %) et les Alpes-Maritimes (-8 %) contribuent en cumulé pour -2,4 points à la baisse observée au niveau national.

Figure 8 – Évolution du nombre de vols violents sans arme enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



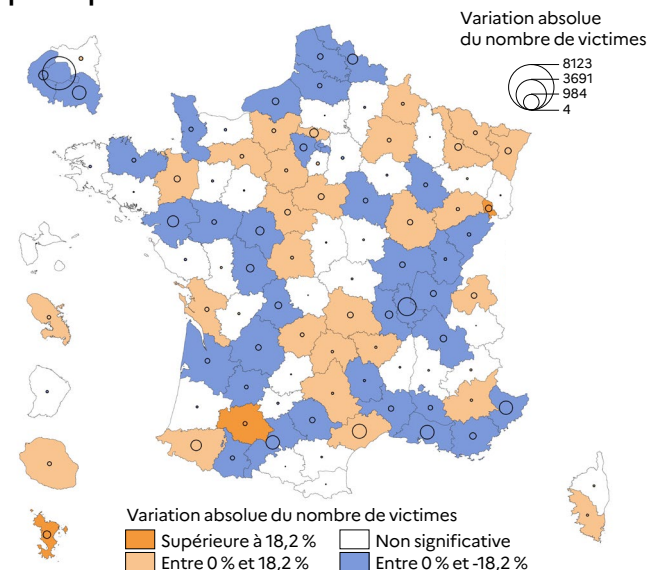
Lecture : En 2023, les vols violents sans arme ont augmenté dans les Landes par rapport à 2022. Dans le Cher, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

À l'inverse, le nombre de vols sans violence contre des personnes augmente significativement dans 31 départements. En particulier, après une hausse observée en 2022, ce nombre continue d'augmenter fortement en 2023 dans le Territoire de Belfort (+47 %), et dans le Gers (+18 %). À Mayotte, le nombre de vols sans violence enregistrés augmente également fortement (+38 %). Toutefois, ces trois départements ne contribuent à limiter la baisse nationale que de +0,1 point.

Figure 9 – Évolution du nombre de vols sans violence contre des personnes entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En 2023, les vols sans violence contre des personnes enregistrés ont augmenté dans l'Hérault par rapport à 2022. En Seine-et-Marne, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Les cambriolages de logements enregistrés augmentent dans la moitié des départements en 2023

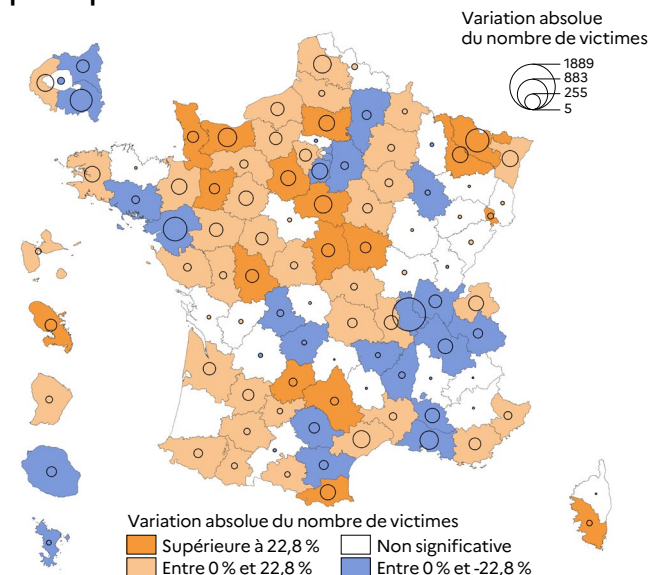
En 2023, le nombre de cambriolages enregistrés augmente de 3 % au niveau national. L'augmentation des cambriolages est particulièrement marquée dans 17 départements, notamment en Martinique et dans les départements de la région Centre-Val-de-Loire et de la Normandie (figure 10). Au total, la hausse du nombre de cambriolages entre 2022 et 2023 est significative dans 54 départements. À elle seule, la Moselle contribue pour 0,4 point à la hausse nationale. À l'inverse, le nombre de cambriolages de logements baisse significativement dans 22 départements, dont ceux à l'est des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France. En cumulé, ces baisses limitent fortement la hausse nationale (-3,5 points).

Les vols de véhicules enregistrés en hausse dans la moitié des départements en 2023

En 2023, les vols de véhicules augmentent de 5 % au niveau national. Dans seize départements, ces vols augmentent fortement, de plus de 20 % : Eure-et-Loir,

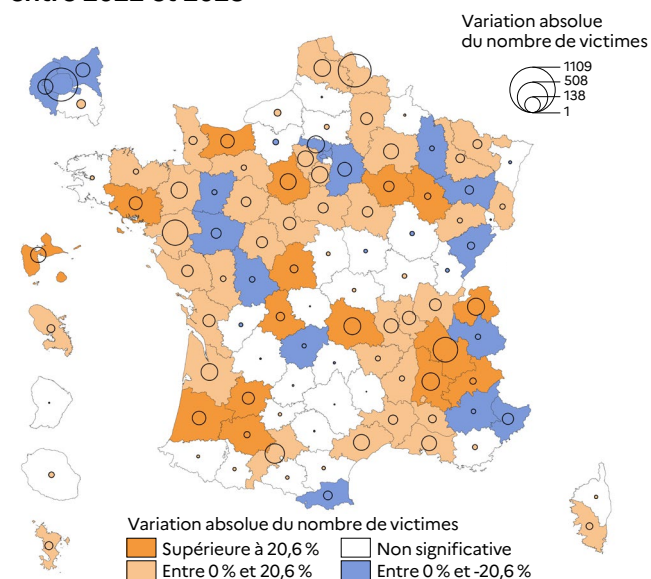
Lot-et-Garonne, Landes, Guadeloupe, Hautes-Alpes, Puy-de-Dôme, Aube, Calvados, Haute-Vienne, Drôme, Gers, Haute-Savoie, Morbihan, Indre, Isère, Haute-Marne (figure 11). Dans trente-sept autres départements, ces vols augmentent plus modérément, tandis qu'ils baissent dans seize départements. Ce sont les départements du Nord, de la Loire-Atlantique et de l'Isère qui contribuent

Figure 10 – Évolution du nombre de cambriolages de logements enregistrés entre 2022 et 2023, par département de commission



Lecture : En 2023, les cambriolages de logements ont baissé dans le Tarn par rapport à 2022. Dans le Nord, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Figure 11 – Évolution du nombre de vols de véhicules enregistrés par département de commission, entre 2022 et 2023



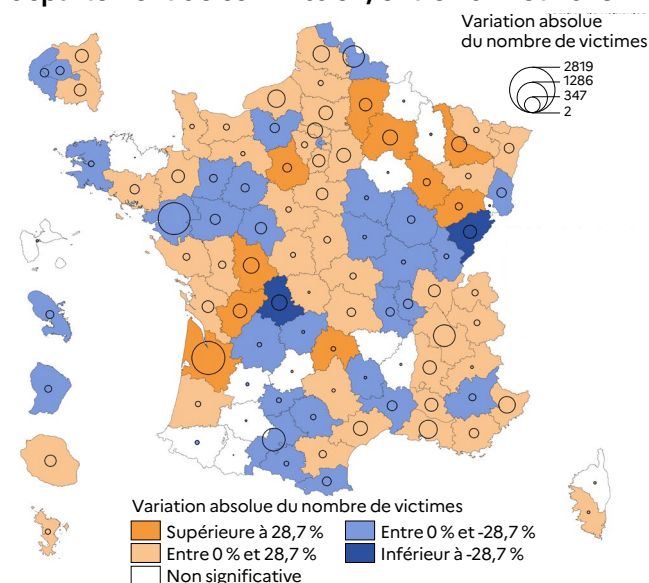
Lecture : En 2023, les vols de véhicules ont augmenté en Gironde par rapport à 2022. Dans l'Eure, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).
Champ : France.
Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

le plus fortement à la hausse nationale (+1,8 points en cumulé). Cette contribution est en partie contrebalancée par celle de quatre départements d'Île-de-France (Paris, Val-d'Oise, Hauts-de-Seine, Seine-St-Denis) qui contribuent à réduire de 1,5 points l'évolution nationale.

Les vols dans les véhicules enregistrés en 2023 en forte hausse dans dix départements

Au niveau national, le nombre de vols dans les véhicules augmente de 4 % en 2023. Ces vols sont en forte hausse, supérieure à 29 %, dans dix départements (Charente, Cantal, Haute-Saône, Vienne, Aisne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Eure-et-Loir, Gironde, Marne) et symétriquement en forte baisse dans deux départements seulement, la Haute-Vienne et le Doubs (figure 12). Dans 45 autres départements, les vols dans les véhicules augmentent significativement tandis qu'ils baissent significativement dans 32 départements. Deux départements contribuent à l'évolution nationale pour plus d'un point, la Gironde contribuant à la hausse et la Loire-Atlantique à la baisse.

Figure 12 – Évolution du nombre de véhicules ayant subi un vol dans le véhicule enregistrés par département de commission, entre 2022 et 2023



Lecture : En 2023, les vols dans les véhicules ont fortement augmenté en Eure-et-Loir par rapport à 2022. Dans les Ardennes, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

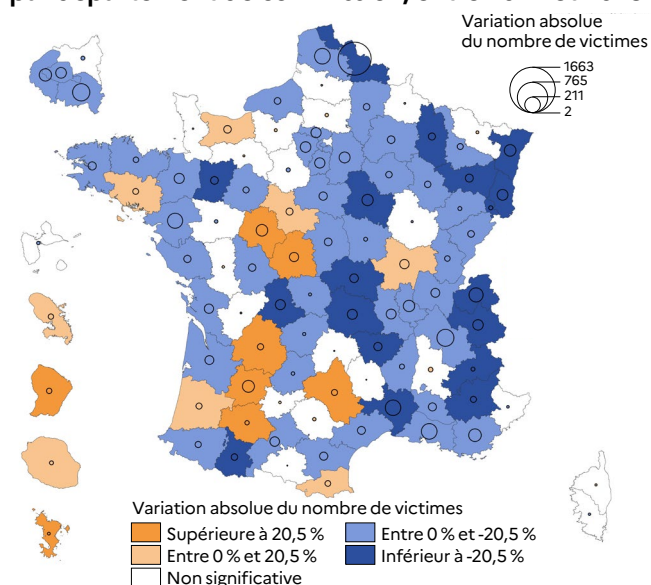
Dans un contexte de recul des vols d'accessoires sur les véhicules, certains départements des DROM et de la moitié ouest de la métropole enregistrent des hausses

En 2023, les vols d'accessoires sur les véhicules enregistrés reculent de près de 9 % au niveau national. Dans 18 départements ces vols baissent fortement, de plus de 20 %, et ils baissent plus modérément dans 44 autres

départements (figure 13). Les hausses sont enregistrées principalement dans la moitié ouest du pays, notamment dans le Lot-et-Garonne, l'Indre-et-Loire, l'Indre, la Dordogne, l'Aveyron, le Gers, ainsi que dans les DROM, en particulier en Guyane et à Mayotte. Ces départements contribuent en cumulé pour 0,8 point à limiter la baisse enregistrée au niveau national.

Après avoir contribué le plus fortement à la hausse au niveau national entre 2021 et 2022, le Nord est le département qui contribue le plus à la baisse en 2023. Avec un recul du nombre de vols d'accessoires sur véhicule de 27 % en un an, ce département contribue pour 1,6 points à la baisse nationale.

Figure 13 – Évolution du nombre de véhicules ayant subi un vol d'accessoires sur le véhicule enregistrés par département de commission, entre 2022 et 2023



Lecture : En 2023, les vols d'accessoires sur les véhicules ont fortement augmenté à Mayotte par rapport à 2022. Dans les Ardennes, leur nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Les destructions et dégradations volontaires enregistrées baissent dans la majorité des départements

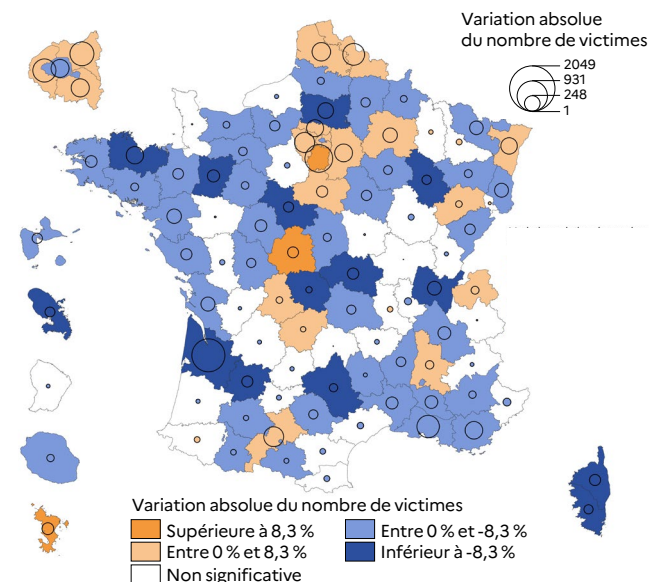
En 2023, le nombre de destructions et dégradations volontaires a augmenté de 3 % au niveau national, dans un contexte d'explosion de ce type d'infractions lors des violences urbaines de fin juin-début juillet 2023. Un problème d'alimentation des bases de données de la gendarmerie nationale a été corrigé tardivement, ce qui n'a pas permis de prendre en compte cette correction dans la déclinaison départementale présentée ci-après. Le nombre de destructions et dégradations volontaires est sous-estimé ici d'environ 18 000 infractions réparties sur l'ensemble des départements. En 2023, hors correction, le nombre de destructions et dégradations volontaires présentées ici pour l'ensemble des départements affiche une

légère baisse (-1 %). Les évolutions départementales présentées ici sont donc à interpréter avec précaution et seront révisées à l'occasion de la sortie de la base communale. Relativement à d'autres types d'actes de délinquance, les évolutions départementales enregistrées entre 2022 et 2023 pour cette atteinte (hors les 18 000 infractions manquantes au niveau local) sont d'ampleurs limitées. L'Indre, l'Essonne et Mayotte enregistrent les plus fortes hausses de ce nombre de destructions et dégradations volontaires entre 2022 et 2023, entre 13 et 16 % (figure 14) et contribuent pour 0,4 point à limiter la baisse au niveau national. À l'inverse, dans quatorze départements, ces destructions et dégradations volontaires sont en baisse de plus de 8 %, notamment en Haute-Corse, Mayenne et Gironde.

Paris explique plus du tiers de la hausse nationale du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants

En 2023, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants progresse de 4 % au niveau national, porté par une hausse de 12 % du nombre de personnes ayant reçu une amende forfaitaire délictuelle (AFD) tandis que le nombre de mis en cause *via* des procédures classiques a baissé. Dans quinze départements, le nombre de mis en cause pour usage progresse fortement, de plus de 27 % (figure 15). En Guyane et à La Réunion ces évolutions sont particulièrement fortes (respectivement +70 et +89 %). Ces quinze départements ne sont pas ceux des grandes métropoles les plus concernées par

Figure 14 – Évolution du nombre d'infractions de destructions et dégradations volontaires enregistrées par département de commission, entre 2022 et 2023



Lecture : En 2023, les destructions et dégradations volontaires ont fortement augmenté à Mayotte. En Côte-d'Or, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France, hors 18 000 infractions manquantes sur le périmètre de la gendarmerie nationale.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

cette délinquance, mais ils contribuent conjointement pour plus de 2 points à la hausse nationale. À lui seul, le département de Paris contribue pour 1,4 point à la hausse nationale tandis que les départements des Bouches-du-Rhône et de la Seine-St-Denis contribuent conjointement pour 1 point à faire baisser le niveau national.

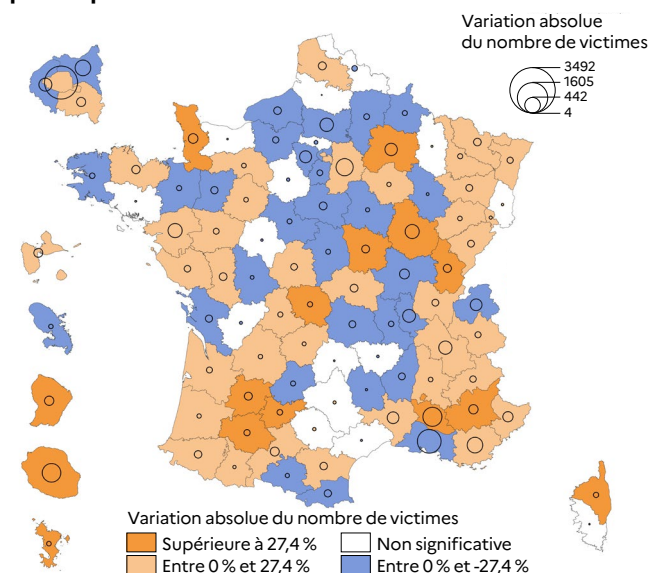
Fortes variations du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants dans une vingtaine de départements

En 2023, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants diminue de 1 % au niveau national. Ce nombre recule fortement dans onze départements, de plus de 25 % et symétriquement, il progresse fortement dans douze autres départements (figure 16). Les plus fortes hausses concernent la Mayenne, La Réunion, la Manche et la Haute-Marne (entre +48 % et +86 %), tandis que la Dordogne, le Loir-et-Cher, la Corse-du-Sud et la Saône-et-Loire enregistrent des baisses de 37 à 42 % du nombre de mis en cause. Trois départements, la Haute-Savoie (-25 %), l'Essonne (-19 %) et le Val-de-Marne (-14 %), contribuent le plus fortement à la baisse nationale (respectivement -0,4, -0,5, et -0,6 point).

Hausse du nombre de victimes d'escroqueries enregistrées dans la majorité des départements en 2023

En 2023, le nombre de victimes d'escroqueries augmente de 4 % au niveau national³. Relativement à d'autres types d'actes de délinquance, les évolutions départementales

Figure 15 – Évolution du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants entre 2022 et 2023, par département de commission



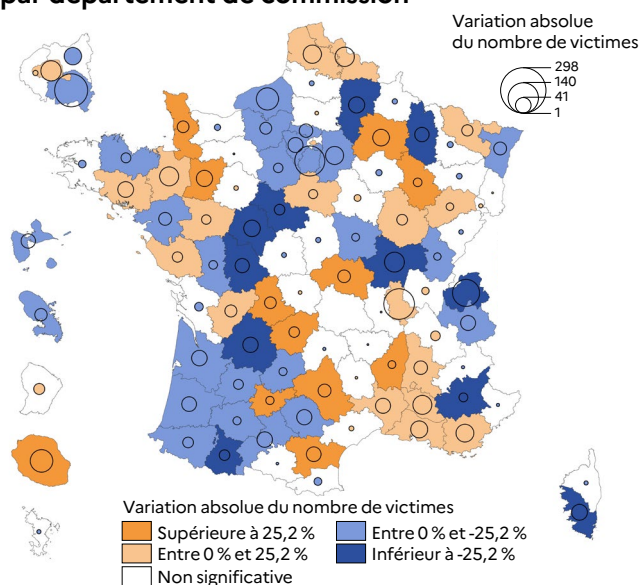
Lecture : En 2023, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants a fortement augmenté en Haute-Corse par rapport à 2022. Dans l'Hérault, ce nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

3. Ces données s'écartent du champ intégré à la publication nationale. Elles n'intègrent pas les plaintes déposées sur la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) depuis son ouverture au grand public le 15 mars 2022 car on ne dispose pas de l'information sur le lieu de résidence de la victime.

Figure 16 – Évolution du nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants entre 2022 et 2023, par département de commission



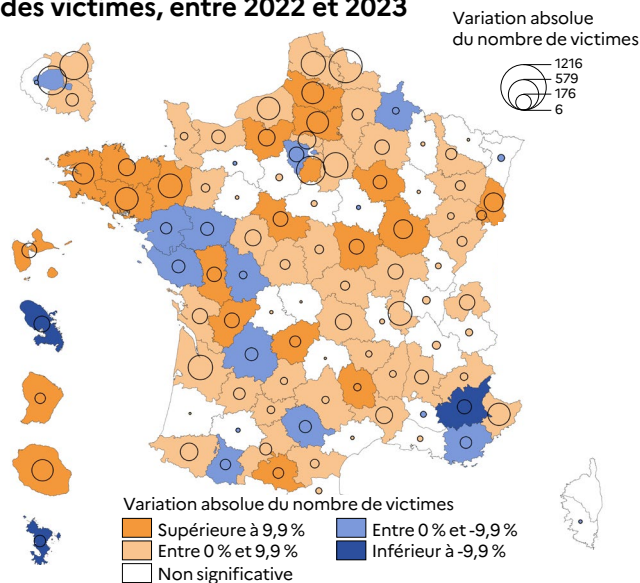
Lecture : En 2023, le nombre de mis en cause pour trafic de stupéfiants a fortement diminué en Haute-Savoie par rapport à 2022. Dans l'Yonne, ce nombre a augmenté mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

enregistrées entre 2022 et 2023 pour cette atteinte, hors THESEE sont d'ampleurs limitées. Davantage d'escroqueries ont été enregistrées en 2023 par rapport à 2022 dans 61 départements (figure 17). Le nombre de victimes d'escroqueries baisse dans seulement 14 départements, en particulier Mayotte (-18 %), les Alpes-de-Haute-Provence (-17 %) et la Martinique (-15 %). Trois départements, le

Figure 17 – Évolution du nombre d'escroqueries enregistrées par département de résidence des victimes, entre 2022 et 2023



Note : Contrairement aux cartes des autres indicateurs de la délinquance, sur lesquelles sont représentées les évolutions des nombres d'atteintes par département de commission, cette carte sur les escroqueries représente les évolutions du nombre de victimes selon leur département de résidence, compte tenu de la prévalence des escroqueries sur internet. Par exemple, l'enquête VRS montre que les deux tiers des escroqueries à la carte bancaire (débits frauduleux) sont liés à l'usage d'internet (SSMSI, 2023).

Lecture : en 2023, le nombre de victimes d'escroqueries résidant dans les Alpes-de-Haute-Provence a fortement diminué par rapport à 2022. Dans le Gers, leur nombre a diminué mais avec une ampleur trop faible pour que cette évolution soit considérée comme statistiquement significative (voir l'encadré « Sources et Méthodes » pour davantage d'informations).

Champ : France, hors THESEE (57 000 victimes).

Source : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023.

Nord, l'Essonne et la Seine-St-Denis, contribuent le plus à la hausse nationale (respectivement +0,3 point, +0,2 point et + 0,2 point). ■

Encadré 1 – Évolution de la délinquance enregistrée dans les collectivités d'Outre-mer

En 2023, dans les collectivités d'Outre-mer (COM), les actes de violence enregistrés envers les personnes sont en hausse, les vols en baisse

En 2023, pour l'ensemble des COM, les indicateurs de délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie sont en hausse en ce qui concerne les violences, les escroqueries et les infractions à la législation sur les stupéfiants et en baisse pour les vols et les destructions et dégradations volontaires (Figure E1-1). Ce contraste entre vols en baisse et violences en hausse se retrouve en Nouvelle-Calédonie mais en Polynésie française, parmi les vols, seuls les vols violents et dans une moindre mesure les cambriolages sont en retrait.

Les nombres de mis en cause pour usage et trafic de stupéfiants sont en forte hausse (+68 %, +45 %) en particulier en Nouvelle-Calédonie. Ces hausses sont nettement plus marquées que dans les DROM (respectivement +4 % et +36 %) et a fortiori en métropole (respectivement -1 % et +3 %). En Polynésie française, ces hausses font suite à des baisses marquées en 2022 et le nombre de mis en cause reste inférieur au pic enregistré en 2019. À l'inverse, en Nouvelle-Calédonie, le nombre de mis en cause pour ces deux infractions atteint son plus haut niveau depuis 2016.

En ce qui concerne les coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus, le nombre de victimes enregistrées est en hausse de 12 % en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie, principalement du fait de la hausse du nombre des victimes enregistrées dans le cadre familial. Avec des évolutions moins marquées, ce phénomène est également observé dans les DROM et en métropole.

Toujours à l'instar des évolutions enregistrées dans les DROM et en

métropole, le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées augmente de 12 % dans les COM (contre +10 % dans les DROM et +8 % en métropole). À la différence des coups et blessures volontaires, cette hausse est principalement portée par la Nouvelle-Calédonie (+18 %).

Après une forte hausse en 2022, le nombre de vols violents recule nettement en Polynésie française en 2023. En Nouvelle-Calédonie, les plus fortes baisses sont enregistrées pour les vols de véhicules (-33 %) et les vols d'accessoires et dans les véhicules (-27 %). Ces atteintes atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis 2016 dans cette collectivité.

Dans les territoires d'Outre-mer les moins peuplés, globalement moins d'actes de délinquance par habitant que dans les DROM, sauf à Saint-Martin

Entre 2019 et 2023, pour deux des territoires d'Outre-mer les moins peuplés (Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna), le nombre de crimes et délits enregistrés par habitant est inférieur à celui observé dans les COM, et dans les DROM, pour toutes les atteintes (cf. données complémentaires). Saint-Barthélemy se distingue par quelques types d'atteintes enregistrées plus prégnantes que dans la moyenne des COM ou des DROM, notamment les escroqueries et les vols de véhicules. Saint-Martin se distingue à l'inverse par un nombre de faits enregistrés par habitant supérieur à celui observé dans les DROM pour l'ensemble des atteintes à l'exception des cambriolages et des infractions à la législation sur les stupéfiants. Dans ces collectivités, le nombre de faits enregistrés pour chaque atteinte est de l'ordre de quelques dizaines, voire centaines à Saint-Martin. Les évolutions qui en découlent sont particulièrement heurtées et difficilement interprétables. ●●●

Figure E1-1 – Nombre de crimes et délits enregistrés pour 1 000 habitants, commis en Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, dans l'ensemble des COM, dans les DROM et en France métropolitaine au cours de l'année 2023, et évolutions par rapport à 2022

	Unité de compte	Polynésie française		Nouvelle-Calédonie		Ensemble des COM		Ensemble des DROM		France métropolitaine	
		Taux 2023 (en ‰)	Évolution 2023/2022 (en ‰)	Taux 2023 (en ‰)	Évolution 2023/2022 (en ‰)	Taux 2023 (en ‰)	Évolution 2023/2022 (en ‰)	Taux 2023 (en ‰)	Évolution 2023/2022 (en ‰)	Taux 2023 (en ‰)	Évolution 2023/2022 (en ‰)
Homicides	Victime	0,014	-56	0,041	-27	0,031	-30	0,071	13	0,013	4
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	Victime	9,9	12	13,4	12	11,6	13	8,5	6	5,6	7
<i>Violences intrafamiliales</i>	Victime	7,2	15	8,4	19	7,6	19	4,5	6	3,1	9
<i>Autres coups et blessures volontaires</i>	Victime	2,7	4	4,9	2	3,9	4	4	5	2,5	4
Violences sexuelles	Victime	1,7	5	1,9	18	1,9	12	1,8	10	1,4	8
Vols violents	Infraction	0,4	-22	0,7	-3	0,7	-8	2,1	5	0,9	-8
Vols sans violence contre des personnes	Victime entendue	6,2	1	7,7	-5	6,9	-1	5,4	6	9,6	-3
Cambriolages de logement	Infraction	1,3	-2	4	-12	2,5	-9	2	4	3,3	3
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	Véhicule	1,9	10	3,2	-33	2,9	-22	1,6	13	2,1	5
Vols d'accessoires et dans les véhicules	Véhicule	1,9	0	2,9	-27	2,6	-17	3,6	3	5,2	0
Destructions et dégradations volontaires	Infraction	3,4	3	9,7	-11	6,5	-6	6	-2	7,9	-1
Usage de stupéfiants	Mis en cause	4,2	20	5,1	84	4,4	45	2,9	36	3,9	3
Trafic de stupéfiants	Mis en cause	1,4	44	1,7	107	1,4	68	0,9	4	0,7	-1
Escroqueries	Victime	2,9	13	3,4	9	3,3	12	3,9	6	6,5	4

Note : Le nombre de cambriolages est rapporté au nombre d'habitants pour permettre notamment des comparaisons des territoires. Les vols violents regroupent les vols avec armes et les vols violents sans arme. Enfin, contrairement aux autres indicateurs qui sont exprimés en lieu de commission, les escroqueries se réfèrent quant à elle au lieu de résidence de la victime, compte tenu de la prévalence des escroqueries sur internet.

Lecture : En 2023, 3,2 vols de véhicules pour 1 000 habitants ont été enregistrés en Nouvelle-Calédonie. Ces vols sont en baisse de 33 % sur un an dans cette collectivité contre une baisse de 22 % sur l'ensemble des COM.

Champ : Territoires de la République française (soit la France métropolitaine, les DROM et les COM).

Sources : SSMSI, bases statistiques communales de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie en 2022 et 2023 – Insee, recensement de la population 2021 (resp. 2017) pour les DROM hors Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (resp. Mayotte) ; ISPF, recensement de la population 2022 pour la Polynésie française ; Isee, recensement de la population 2019 pour la Nouvelle-Calédonie ; STSEE, recensement de la population 2018 pour Wallis-et-Futuna.

1. Ces territoires recensent entre 6 000 et 35 000 habitants environ (Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin respectivement). Étant plus petits que la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie (270 000 habitants environ), les comptages des infractions par habitant sur ces COM sont plus fragiles et ne sont pas diffusés.

Encadré 2 – Sources et Méthodes

Cette publication est adossée à la première photographie nationale de l'année écoulée (2023) qui fournit tous les résultats issus des données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales sur le champ de la France (France métropolitaine et Départements et régions d'Outre-mer)¹. Les sources utilisées dans les deux publications sont identiques. Le champ géographique des deux publications est également identique ; un encadré spécifique aux COM est présenté ici pour étendre ce champ à l'ensemble des territoires de la République française.

Les données 2023 sont provisoires pour l'ensemble des indicateurs et seront rendues définitives lors de la publication du bilan com-

plet de l'année 2023 en juillet 2024. Un atlas sera adossé à ce bilan national définitif.

Sources

Les statistiques produites ici reposent sur les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie nationales, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits enregistrés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés. Depuis sa création fin 2014, le SSMSI constitue et exploite des bases de données statistiques produites à



partir des bases administratives, détaillées depuis 2016, correspondant aux enregistrements par les services de police et de gendarmerie nationales des procédures relatives à des infractions pénales, avant leur transmission à l'autorité judiciaire, qui est susceptible de requalifier ces infractions par la suite (voir Interstats Méthode n° 2 – SSMSI, 2015). Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité intérieure. Pour plus de détails sur les sources utilisées, voir l'encadré plus complet de l'Interstats Analyse n° 64.

Les enquêtes de victimation, dont l'enquête *Vécu et ressenti en matière de sécurité* (VRS), est conduite par le SSMSI depuis 2022, fournissent un éclairage complémentaire indispensable à l'analyse des données administratives issues des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie. Elles fournissent des résultats sur les faits de délinquance subis par la population, y compris concernant les victimes qui n'ont pas été comptabilisées par les services de sécurité parce qu'elles n'ont pas déposé plainte ; elles permettent ainsi de mesurer les taux de dépôt de plainte. Des résultats territorialisés seront disponibles d'ici fin 2024.

Méthodologie de constitution des cartes

Il est important d'introduire la notion de significativité dans les évolutions annuelles départementales. En effet, il s'agit de s'assurer qu'une évolution est suffisamment nette pour pouvoir considérer que c'est une baisse ou une hausse de la délinquance enregistrée.

Par exemple, une baisse de 10 vols sans violence à Paris s'apparenterait davantage à une stagnation qu'à une véritable baisse sachant que la capitale en compte plus de 100 000 par an.

Pour chaque département et pour chaque forme de délinquance, la connaissance du nombre d'infractions sur deux années consécutives permet de déterminer les seuils à partir desquels les évolutions annuelles sont significatives. Ces calculs s'appuient sur des hypothèses probabilistes (loi de Poisson) et la construction d'intervalles de confiance à 80 %.

Par la suite, parmi les évolutions considérées comme significatives, les évolutions fortes sont distinguées des évolutions modérées selon deux groupes distincts. Pour cela, un seuil permettant de partitionner les valeurs absolues des évolutions en deux groupes est déterminé grâce à la méthode de Jenks. Pour chaque département dont l'évolution annuelle est significative, le sens de cette évolution et sa valeur vis-à-vis du seuil permettent de classer le département en « forte baisse », « baisse modérée », « hausse modérée » ou « forte hausse ». Cette méthode a pour avantage de proposer des classifications cohérentes tout en s'adaptant à différentes distributions des évolutions.

Pour plus d'information et de résultats sur la méthodologie de constitution des cartes, notamment les cartes complémentaires en taux pour mille habitants, voir le chapitre « Sources et Méthodes » de l'ouvrage *Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique* : <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-References/Insecurite-et-delinquance-en-2022-bilan-statistique>

1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Insecurite-et-delinquance-en-2023-une-premiere-photographie-Interstats-Analyse-n-64>

Pour en savoir plus

- Carrasco V., « *Les homicides en France de 2016 à 2021* », *Interstats Analyse* n° 47, juin 2022.
- Chenu B., Milin K., Poissonnier A., « *Géographie de la délinquance à l'échelle communale* », *Interstats Analyse* n° 44, mars 2022.
- Gerbeaux A., Poissonnier A., « *Géographie des infractions liées aux stupéfiants à l'échelle communale en 2022* », *Info rapide* n° 26, juillet 2023.
- SSMSI, « *Insécurité et délinquance en 2023 : une première photographie* » janvier 2024, *Interstats Analyse* n° 64.
- SSMSI, « *Rapport d'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité 2022, victimation, délinquance et sentiment d'insécurité* », décembre 2023.
- SSMSI, « *Insécurité et délinquance en 2022 : bilan statistique complet* », septembre 2023.



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Aurélien Poissonnier

Auteurs : Bastien Chenu, Kévin Milin et Aurélien Poissonnier

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5078

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur X : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr